

**Collectif de soutien
aux victimes de la répression
du mouvement lycéen**

Dominique de Villepin
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 16 juillet 2005

Objet : projet de loi d'amnistie

Monsieur le Premier ministre,

Nous attirons votre attention sur les poursuites engagées à l'encontre de toutes les personnes dont une majorité de lycéens pour des actes dont ils sont accusés lors de blocages d'établissements ou de manifestations contre la loi d'orientation sur l'avenir de l'école dite loi Fillon durant l'hiver et le printemps 2005.

Une dizaine de participant du mouvement lycéen, mineurs et majeurs, ont été condamnés et plus d'une vingtaine d'autres font l'objet d'une procédure judiciaire analogue.

Nous souhaitons souligner le caractère disproportionné et déraisonnable des sanctions prononcées en regard des faits qui leur sont reprochés.

Nous souhaitons, Monsieur le Premier ministre, que les faits reprochés à ces jeunes fassent l'objet d'une prochaine loi d'amnistie.

Cette procédure a déjà été utilisée de nombreuses fois dans notre histoire pour tenir compte d'infractions commises dans des circonstances exceptionnelles.

Nous vous demandons donc, de déposer un projet de loi d'amnistie portant sur les faits reprochés aux lycéens et aux autres participants de leur mouvement lors des différentes manifestations contre la loi d'orientation sur l'avenir de l'école.

Une telle initiative permettrait de tourner la page, de créer les conditions d'un nouveau dialogue sur l'avenir de l'école.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le collectif de soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen (soutenu par plus de 50 organisations et plus de 200 personnalités),

Signé : **Michel Sangam**

Contacts :

comite.soutien@laposte.net

Tél. : 01 42 65 05 98 (FCPE-Paris)

Fax : 01 42 65 90 34 (FCPE-Paris)

Michel Sangam : 06 70 36 43 63